

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT HUIT MAI DEUX MIL VINGT ET UN

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le 28 MAI

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Elodie RELING, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Jacques MEILHON, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs :

Mme Monia FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

Mme Christel DECATOIRE donne pouvoir à M. Olivier BAREILLE

Mme Béatrice BOULANGE donne pouvoir à Mme Isabelle SEIGLE-FERRAND

M. Hugues JEANTET donne pouvoir à Mme Renée TORRES

M. Clément PERRIER donne pouvoir à M. Marc ZIOLKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 24

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 5

CONVOCATION EN DATE : 21 mai

DATE D’AFFICHAGE : 4 juin

OBJET : Décision modificative N° 2

-----n° 2021/045

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et D2342-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021/015 du 4 février 2021 approuvant le budget primitif 2021,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021/031 du 26 avril 2021 approuvant la décision modificative n° 1 au budget 2021,

CONSIDERANT que toutes les données financières n'étant pas connues au moment du vote du budget, il est nécessaire de réajuster les crédits ouverts au budget 2021 :

Vu les actes de vandalisme ayant nécessité le remplacement des portes sectionnelles du local festif et technique,

Vu les dépenses supplémentaires engendrées par l'épidémie du COVID 19, à savoir les produits d'entretien et les frais de chauffage de l'école maternelle,

Vu le remplacement du réfrigérateur de l'école maternelle,

Vu l'estimation faite par le maître d'œuvre pour la réalisation du terrain de football en gazon synthétique,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les crédits ouverts au

budget 2021 comme suit :

Chapitre	Opération	Nature	Fonction	Libellé	MONTANT DM N° 2	
					Montant dépenses	Montant recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
011		615221	30	REPLACEMENT PORTE SECTIONNELLE LFT	18 360.00 €	
77		7788	020	ASSURANCE VANDALISME PORTE SECTIONNELLE LFT		17 860.00 €
011		60631	820	FOURNITURES D'ENTRETIEN	5 250.00 €	
011		60621	211	GRANULES CHAUFFAGE ECOLE MATERNELLE	550.00 €	
11		6228	212	INTERVENTIONS LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE ASSOCIATION AROEVEN	1 830.00 €	
11		6281	212	COTISATION ADHESION ASSOCIATION AROEVEN	40.00 €	
73		73111	20	IMPOTS DIRECTS LOCAUX		8 170.00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					26 030.00 €	26 030.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT						
21		2188	211	REFRIGERATEUR ECOLE MATERNELLE	500.00 €	
21	808	2128	412	STADE SYNTHETIQUE	175 000.00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					175 500.00 €	

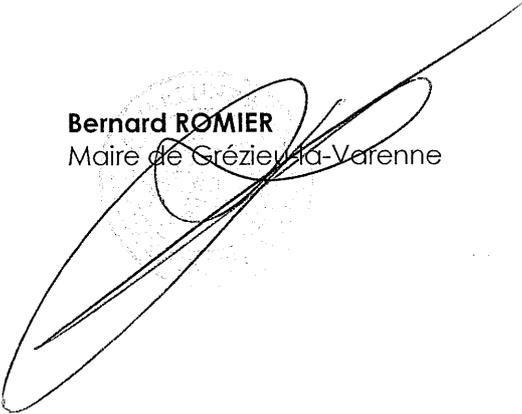
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **DECIDE** d'approuver la décision modificative N° 2 au budget 2021 telle que détaillée ci-dessus.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne



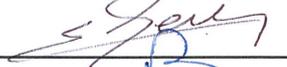
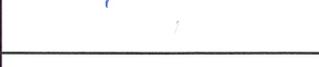
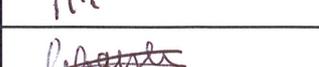
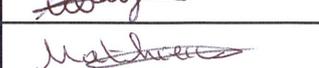
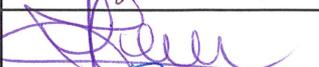
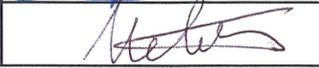
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

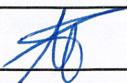
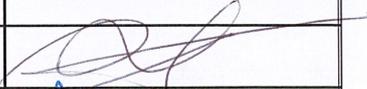
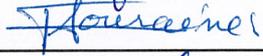
Date de convocation :

Présenté par (1),
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BAREILLE Olivier	
BERTIN Eliane	
BERTRAND Gilbert	
BLAISON Virginie	
BOULANGE Béatrice	
CHAPPAZ Jean-Marc	
CORBIN Jean-Claude	
DECATOIRE Christel	
FAYOLLE Monia	
FOUGEROUX Laurent	
GRATALOUP Pierre	
JAUNEAU Jean-Claude	
JEANTET Hugues	
LAGIER Michel	
LEBAYLE Fanny	
MATHIEU Anne-Marie	
MAZZA Nadine	
MEILHON Jacques	
MEUNIER Laurence	
MOREL Emeric	
NICOLETTI Robert	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PERRIER Clément	
POUSSE Anne-Virgine	
RELING Elodie	
ROMIER Bernard	
SEIGLE-FERRAND Isabelle	
TORRES Renée	
TOURAIN Fabienne	
ZIOLKOWSKI Marc	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .